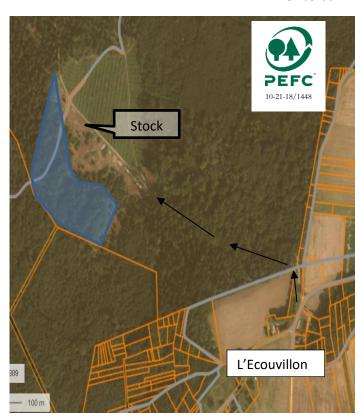
Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du bois de Thiescourt **Certification** PEFC : 10-21-18/1448

Département Oise (60)

Localisation Noyon Sud-Ouest

Commune Thiescourt

Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)

Point de Rencontre
Sécurité conseillé

Latitude : 2,864651°
Latitude : 49,545336°
Hameau de l'Ecouvillon

Essence principale Chênes et divers

Volume présumé 292 m3 Nombre d'arbres 118 Volume moyen 2.48 m3

Parcelles cadastrales D 804 partie et E 248 partie
Marquage et Arbres vendus : ceux marqués au corps d'un rond jaune.

Lot estimé par JMP et LE/ propriétaire Visite Entrée par le hameau de

l'Ecouvillon. Ouvrir le portail vert.

Expert SAS Cegeb 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne

Tel: 03 44 85 76 60 – Mob: 06 80 99 20 20

Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB Conditions particulières du 20 mai 2022

		Diamètre mesuré à 1,3 m												Total présumé				
Lot	Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Chêne				1	5	9	14	16	10	9	4	3		1	72	190	2.64
	Hêtre					4	1	6	6	3	4		2			26	65	2.50
	Merisier				5	1	4	2	2							14	25	1.80
	Tremble						1	1	1							3	6	2.00
	Charme						1	1			1					3	5	1.67
												118	292	2.48				

Clauses particulières

Pas d'exploitation du 01/11/22 au 15/02/23

Stockage: retournement camion au bout du chemin empierré. Exploitation: extraction des gros bois sur régénération acquise. Veillez au maximum à préserver le jeune peuplement. Réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches et pointes à la Découpe de 30 cm de diamètre. Abattage ras de terre.

En fin de chantier, les réparations de sol seront faites et les places de dépôt Seront laissées propres, débarrassés des purges ou déchets divers. Vous pouvez contacter David AVRIL au 06.09.58.54.73

Délai: d'exploitation, de vidange et réparations le 30 Octobre 2022.

Assujettissement à la TVA: oui

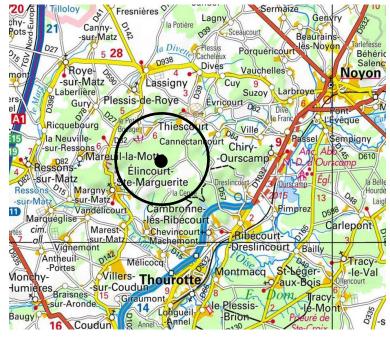
Paiement:

Le prix principal de la vente sera payé en trois fractions : 20% par virement dans les 15 jours de l'acceptation de l'offre, et deux billets à ordre de 40% chacun, acceptés et avalisés par la banque de domiciliation, pour les échéances des 30-10-2022 et 30-01-2023. La TVA à 20% sur le total du prix sera ajoutée au premier versement.

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

Caution: 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente.

CVO: payée par le vendeur.



[«] la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières » L'acquéreur La caution